Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID: 073-247300668-20241219-2024_19_12_12-DE

Objet : Budget annexe Déchets - Emprunt

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf décembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. ROSSI. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés: MMES MM. BOIS. (Pouvoir B. ALLARD). DUPRAZ (Pouvoir M. WDOWIAK). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). MARCHAIS (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). VOISIN. WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement des investissements du budget Déchets (Aménagement de points de tri, aménagement de containers, achats de colonnes, équipement contrôle d'accès Pro, etc...), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR;

Explique que quatre organismes de prêt ont été sollicités à cet effet et ont fait une proposition pour un emprunt de 100 000€ remboursable sous 15 ans ;

Présente à l'assemblée les propositions reçues :

Montant en € Prêteur	100 000,00 €					
	Crédit mutuel	Caisse d'Epargne	La Banque Postale Amortisst constant	La Banque Postale Échéances constantes	Crédit Agricole Amortisst constant	Crédit Agricole Échéances constantes
Taux fixe	3,70%	3,70%	3,31%	3,32%	3,33%	3,35%
Durée	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15ans	15ans
Echéances constantes	x	/	1-	×	/	х
Montant intérêts/Echéances constante	30 753,98 €	/	1	27 382,84 €	/	27 629,83 €
Amortissement constant	x	х	x	/	х	1
Montant intérêts/amort constant	28 212,48 €	28 212,48 €	25 257,09€	/	25 391,10 €	/
Frais de dossier/Commissio n d'engagement	150,00€	200,00€	200,00€	200,00€	0,00€	0,00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

Vu les offres présentées précédemment,

Vu l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale,

Délibération N° 2024_19_12_12 Transmis en Préfecture le : 24/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID: 073-247300668-20241219-2024_19_12_12-DE

DÉCIDE:

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt : 100 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040 :

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00€,

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/01/2025, en une fois avec

versement automatique à cette date, Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,31%,

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,

Mode d'amortissement : constant,

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du

montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission

Commission d'engagement : 200.00€

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président de la CCLA, représentant légal de l'emprunteur, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Président